

CHARTRE D'USAGE DU LOGO & DE LA MENTION

TRUST RENOVATION



Document contractuel complémentaire aux Conditions Générales de Vente (CGV)

1 — Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir les **conditions d'utilisation du logo Trust Renovation** et de la mention associée :

« **Entreprise engagée dans une démarche de transparence et de lisibilité** »

par les entreprises ayant souscrit aux prestations de Trust Renovation et étant engagées dans une formule de suivi en cours de validité.

Cette charte vise à garantir une **utilisation claire, cohérente et non ambiguë** du logo et de la mention, dans l'intérêt :

des entreprises engagées,

des particuliers utilisateurs,

et de la crédibilité globale du cadre Trust Renovation.

2 — Nature du droit accordé

Trust Renovation accorde à l'entreprise un **droit d'usage non exclusif, personnel et révocable** du logo Trust Renovation et de la mention associée.

Ce droit d'usage :

ne constitue ni un label, ni une certification, ni une recommandation,

ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le logo ou la marque,

est strictement limité à la durée de l'engagement contractuel en cours.

3 — Finalité de l'utilisation

L'utilisation du logo Trust Renovation et de la mention associée a pour seule finalité de :

matérialiser l'engagement volontaire de l'entreprise dans une **démarche de transparence et de lisibilité**,

permettre aux particuliers d'identifier que l'entreprise accepte de présenter des informations claires, structurées et suivies dans le temps,

renforcer la lisibilité et la compréhension avant les échanges commerciaux.

Il ne s'agit **en aucun cas** :

d'un gage de performance,

d'une garantie de qualité des travaux,

d'un engagement de résultat,

ni d'une validation technique ou juridique.

4 — Supports autorisés

Sous réserve du respect de la présente charte, l'entreprise est autorisée à utiliser le logo Trust Renovation et la mention associée sur les supports suivants :

site internet de l'entreprise,

signatures d'email professionnelles,

documents commerciaux (devis, plaquettes, présentations),

supports de communication digitale ou imprimée,

réseaux sociaux de l'entreprise.

Toute utilisation doit rester **sobre, lisible et proportionnée**, sans mise en avant trompeuse.

5 — Règles impératives d'utilisation

L'entreprise s'engage à respecter strictement les règles suivantes :

utiliser exclusivement le **logo fourni par Trust Renovation**, sans modification (couleurs, proportions, typographie),

faire apparaître clairement la mention :

« Entreprise engagée dans une démarche de transparence et de lisibilité »,

ne jamais présenter le logo ou la mention comme :

un label officiel,

une certification,
une validation,
une recommandation commerciale.

Toute formulation ambiguë, assimilable à une promesse ou à un label, est strictement interdite.

6 — Durée du droit d'usage

Le droit d'usage est valable **uniquement pendant la durée de l'engagement contractuel** liant l'entreprise à Trust Renovation.

Il prend automatiquement fin :

à l'échéance du contrat de suivi,
en cas de suspension ou de cessation du suivi,
en cas de non-respect des CGV ou de la présente charte.

À l'issue de l'engagement, l'entreprise s'engage à **cesser immédiatement toute utilisation** du logo et de la mention.

7 — Retrait du droit d'usage

Dans un souci de préservation de la cohérence et de la crédibilité du dispositif, Trust Renovation se réserve le droit de **retirer ou suspendre le droit d'usage**, notamment en cas :

d'utilisation non conforme du logo ou de la mention,
de présentation trompeuse ou ambiguë,
de perte de cohérence manifeste entre les informations déclarées et la communication effectuée.

Ce retrait ne constitue ni une sanction, ni une appréciation négative de l'entreprise, mais une mesure de protection du cadre Trust Renovation.

8 — Acceptation

La présente charte est réputée acceptée :

par la signature du bon de commande,
ou par la souscription aux prestations de Trust Renovation,
ou par l'utilisation effective du logo Trust Renovation.

Elle est indissociable des **Conditions Générales de Vente**.

Fait à :

Le :

Nom de l'entreprise :

Nom et qualité du représentant légal :

Signature précédée de la mention
« **Lu, compris et approuvé** »